



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **NORDSOL - BOIS SARL**, Rue des Tuileries 2 bis, 1400 Yverdon-les-Bains
2. Date du prononcé de dissolution: 15.08.2011
3. Suspension de faillite: 28.02.2012
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 26.03.2012
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : activités dans le domaine des revêtements de sols, travaux de menuiserie et autres activités dans le secteur de la construction.

Par jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois le 15 août 2011 la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731 b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions.
Applicables à la faillite le 15 août 2011.

Office des faillites de l'arrondissement de
la Broye et du Nord vaudois
1400 Yverdon-les-Bains

00749489

